

# L'EPURATION INDIVIDUELLE DES EAUX USEES

## QUE CHOISIR :

### Fosse Septique toutes eaux ou Micro-Station d'épuration ?

#### Présentation du fonctionnement réel des deux systèmes.

**A) Toutes les fosses septiques toutes eaux sont des systèmes de pré-épuration anaérobie** où ne s'effectue que la liquéfaction des matières.

Le liquide et les matières liquéfiées putrides « devraient » être filtrés par épandage sur sable spécifique et de taille proportionnée (...)

Les bactéries « devraient » pouvoir y phagocyter les matières organiques.

Sauf que :

- 1) Si le filtre sable est trop profond sous le niveau du sol, ou si le sol est trop compact : L'air ne peut traverser le sol et les bactéries meurent car elles ne peuvent vivre sans oxygène : Echec d'épuration.
- 2) Cas le plus courant: Le liquide et les matières liquéfiées se créent un passage et filent directement dans le sous-sol : Echec d'épuration.  
Résultat : pollution de l'environnement et des nappes phréatiques.

Elles produisent des gaz nauséabonds qui doivent être évacués par un tuyau évent dépassant la hauteur supérieure de l'habitation.

Sans bac à graisse protecteur en amont il y aura un fort risque de colmatage.

Sans captage par un drain de fond, raccordé en sortie à un regard, il n'y a aucun contrôle possible de la qualité de l'effluent rejeté.

#### **B) Les micro-stations sont des systèmes d'épuration aérobie.**

Elles ne produisent pas d'odeurs et ne nécessitent pas de tuyau évent.

L'effluent en sortie est propre.

Il peut être stocké et utilisé :

- 1) en irrigation et arrosage manuel,
- 2) en arrosage aérien après épuration par chloration ou U.V.

La Norme européenne francisée par l'AFNOR, NF EN 12566-3 permettra, en supprimant l'épandage filtrant sur sable, un rejet direct :

- 1) dans le réseau des pluviales communales,
- 2) dans le réseau hydraulique de surface,

en infiltration simple sur linéaire ou massif de ballast enrobé géotextile.

**FCW Hydro 1407 Route de Grasse 06220 VALLAURIS France**

phones fixes **04.93.64.19.64** et 04.93.40.21.04

phones portables **06.09.57.42.80** et 06.11.81.95.98

fax **04.93.64.52.32**

Email : [fcwh-ronce@orange.fr](mailto:fcwh-ronce@orange.fr)

Siret 307 674 960 000 25

RC Antibes 84 A 648

Code Intracommunautaire FR 52.307.674.960